

Le Clos de la Vire

CALUIRE

Des prestations soigneusement sélectionnées

VOTRE CONFORT INTÉRIEUR

Solidité - Isolation

- Structure en béton armé.
- Isolation phonique traitée conformément aux exigences de la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA).
- Isolant phonique sous chape sur l'ensemble de l'appartement.
- Menuiseries extérieures en PVC équipées de doubles vitrages.

Confort - esthétique

- Radiateur sèche-serviettes dans les salles de bains et salles d'eau.
- Prise TV dans le séjour et la chambre parents.
- Conjoncteurs permettant la réception du téléphone et d'internet dans la cuisine, le séjour et les chambres.
- Robinetterie mitigeuse pour les salles de bains et salles de douche.
- Sol des pièces de vie en carrelage, grès 33x33.
- Peinture lisse et blanche dans toutes les pièces y compris placards.
- Salles de bains équipées : 1 ou 2 vasque(s), sur meuble bas, miroir et bandeau lumineux, faïence et frise décorative.

Le confort et la modernité

LES PARTIES COMMUNES

Le raffinement et l'harmonie

- Les halls d'entrée conçus par un décorateur, signent l'élégance et le savoir-vivre d'une adresse de qualité.
- Éclairage basse tension encastré, décoration soignée, sol en pierre marbrière.

La sécurité optimisée

Votre cadre de vie est protégé :

- L'ouverture de la porte du hall est commandée par un vidéophone.
- Commande infrarouge du portail d'accès aux stationnements en sous-sol.
- Les ascenseurs sont munis d'un système de télésurveillance et d'un accès sécurisé au sous-sol.
- Éclairage des parties communes par détecteur de présence.

Avantages d'un Bâtiment Basse Consommation (BBC)

Des économies d'énergie

- Panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire.
- Isolation par l'extérieur.
- Chauffage gaz avec chaudière haut rendement.
- Double vitrage performant.
- Des économies d'énergie avec des solutions techniques.



Des économies de charges

Faites 40% d'économies sur vos dépenses énergétiques* par rapport à une résidence respectant la RT 2005 (* selon calcul bureau d'étude : 230 € annuel pour le chauffage au gaz d'un 3 pièces).

Des économies d'impôts pour l'achat de votre Résidence Principale

- Déduisez 40% des intérêts d'emprunt les 7 premières années : soit une économie de 21 000 € pour un couple et 10 500 € pour une personne seule.
- Bénéficiez de la majoration du prêt à taux zéro : 20 000 € pour un ménage de 4 personnes et plus. 15 000 € pour un ménage de trois personnes et moins (décret 2009-1296 et 2009-1297 du 27/10/2009).

Un avantage pour la revente

- Investissez dans un appartement en avance sur la réglementation en vigueur.



LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

CONCEVONS VOTRE ESPACE DE VIE

www.LNC.fr